








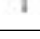


Lettre de l'Association des Communes Forestières du Var

N° 1 - Septembre 2002
CoFor 83

Sommaire

Présentation.....	p.1
 Éditorial du Président	
Forêt-Aspects socio-environnementaux.....	p.2
 Le feu mobilise aux Adrets de l'Estérel	
 Une Charte pour le Massif des Maures	
Les filières-Aspects socio-économiques.....	p.3
 Bois énergie :des plaquettes forestières	
 Mobilisation du liège	
Mesures et outils.....	p.4
 Les Chartes Forestières de Territoire	
 Décret du 29 avril 2002	
Informations, Acteurs, Partenaires.....	p.4
 Emplois Jeunes et Agriculture	
 Nouvelle venue à l'Association	
 Forum régional sur la Forêt	

Éditorial du Président

La Lettre de l'Association des Communes Forestières du Var qui vous est présentée a pour ambition de Vous apporter, de manière claire et concise, le Maximum d'informations sur les activités de notre Association, sur la réglementation forestière et sur la vie de la forêt varoise ; c'est pourquoi nous avons opté pour des articles courts et diversifiés, suivis de références pour en savoir davantage. Dans chaque lettre, vous trouverez des articles selon quatre rubriques permanentes : la forêt et ses aspects socio-environnementaux ; les filières et leurs aspects socio-économiques ; les mesures et les outils ; les acteurs et les partenaires. Cette Lettre paraîtra trois à quatre fois par an, suivant l'importance des informations à vous communiquer ; j'espère que vous prendrez de l'intérêt à la lire et qu'elle vous sera utile. N'hésitez pas à nous communiquer vos informations et vos projets locaux, afin que cette Lettre devienne un véritable instrument de liaison et d'union des Communes Forestières Varoises pour la défense et la mise en valeur de notre forêt.

André Werpin

Maire de La Garde Freinet, Président de l'U.R.C.F. de PACA et de la CoFor 83

Communication !

Informez-nous de vos projets locaux, nous en parlerons dans la prochaine lettre d'information des Communes Forestières du Var

Conseil d'Administration de
l'Association des Communes Forestières
du Var :

Membres du Bureau

Président : M. A. Werpin
Vice -Présidents :
Centre Var M. P. Rougon
Préalpes M. P. Jassaud
Verdon M. M. Demaria
Estérel M. N. Broglio
Ouest Var Mme S. Arnaud
Maures Mme C. Amrane

Secrétaire Trésorier : M. J-L. Alena

Autres Membres :

M. A. Le Cochonec M. M. Piselli
Membres cooptés
M. G. Albisser Mme S. Pument
M. J. Marion M. X. Silvagnoli
M. G. Menut M. G. Jauffret

Bureaux de l'Association

BP 82 - 83312 Cogolin Cedex
Mlle Sandrine Salvetti
M. Grégory Cornillac 04-94-55-70-41
Mlle Sophie Perchat 04-94-55-70-46

Siège social de l'Association

Hôtel de ville
83680 La Garde Freinet



La Forêt Aspects socio-environnementaux



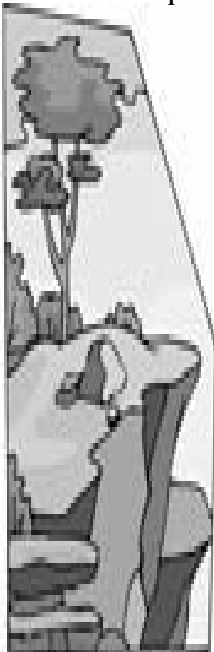
**La Commune des Adrets de l'Esterel accueille la formation sur :
« Le rôle et la place de chacun face à l'incendie de forêt »**

Près de 140 personnes, majoritairement des élus, représentant 59 Communes, ont participé à la formation organisée par l'Association des Communes Forestières du Var.

Plus de 3 500 hectares ont été parcourus par le feu dans le Var durant l'été 2001 et le risque d'incendie de forêt ne s'est pas atténué : la vigilance doit rester de mise ! Les élus locaux étant les partenaires de la Défense des Forêts Contre les Incendies (obligations légales de débroussaillage, CCFF ou Comités Communaux Feux de Forêts,...), il a semblé essentiel que les acteurs et partenaires engagés

dans la lutte contre les feux de forêts puissent, repreciser leurs rôles et leurs attentes, afin qu'ensemble nous puissions adopter une conduite efficace et responsable si un sinistre venait à se déclarer. C'est à l'instigation du groupe de travail du massif de l'Esterel, que près de 140 personnes dont plus de 70 maires ou représentants et une quarantaine de membres des CCFF ont assisté et participé à la demi-journée de

formation le samedi 29 juin 2002 aux Adrets de l'Esterel. Les interventions ont porté sur : Le dispositif réglementaire et fonctionnel de prévention et de surveillance (DDAF), Le rôle et les obligations du maire dans la protection contre l'incendie (OFME), Les rôles et missions des CCFF (CCFF), L'organisation de la lutte et la tactique générale (SDIS). Ces thèmes se sont suivis de débats.



Une Charte Forestière de Territoire pour les Maures

Contexte et objectifs ; Résoudre les problèmes et valoriser les atouts forestiers : incendie, valorisation des déchets, exploitation, accueil du public

La Charte Forestière de Territoire est un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux concrétisé par un plan d'action visant à améliorer le secteur forestier et les milieux forestiers qui constituent le cadre de vie des habitants d'un territoire.

La Charte forestière de Territoire témoigne de la réflexion d'une communauté sur ses problèmes et atouts forestiers, et de son

engagement dans une politique bien définie pour les résoudre et les valoriser. Dans ce cadre, quatre principaux thèmes ont été retenus, à savoir :

- La Défense des Forêts Contre l'Incendie
- La valorisation des déchets en rapport avec la gestion des milieux agricoles
- La mobilisation de la ressource forestière
- L'accueil du public en milieu naturel.

D'autres enjeux peuvent être identifiés au cours de l'étude et seront pris en compte selon la volonté du comité de pilotage. Des groupes de travail seront constitués afin d'aboutir à un " programme cadre " qui fixe les priorités et hiérarchise les objectifs à moyen et long termes pour une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt aux échelles territoriales adaptées.

**Pour plus de détails :
contacter G. Cornillac
04-94-55-70-41 (CoFor)**

Mise en œuvre :

• *Un Pilote*

C'est l'Association des Communes Forestières du Var qui a été désignée comme organisme pilote pour mener à bien cette charte. Elle préside le comité de pilotage et guide la démarche générale.

• *Un Animateur*

Pour animer cette étude, la Cofor83 a choisi de faire appel

à un prestataire " extérieur ", un consultant qui vient en appui au pilote. Ceci afin d'assurer une transparence dans le fonctionnement, d'avoir un regard plus objectif sur le territoire et ses acteurs, et d'avoir une légitimité pour jouer un rôle de médiation.

• *Un Comité de Pilotage*

Le comité de pilotage qui a

été constitué, a pour rôle de valider chaque étape importante de la charte. Il regroupe aujourd'hui 19 organismes et les représentants des EPCI et des diverses Communes. Ce comité de pilotage est appelé à évoluer en y associant les principaux usagers encore non associés, qui seront

identifiés par le Bureau d'étude.

• *Un Comité Technique*

Pour plus de souplesse, un comité technique chargé du suivi de la charte est mis en place. Plus facilement mobilisable, il permet de constituer l'interlocuteur technique du prestataire.



Les Filières Aspects socio-économiques



Étude de production de plaquettes forestières pour le développement d'une filière Bois Energie Varoise



L'importance de la ressource forestière dans le Var peut se résumer comme suit :

- 318 000 ha boisés
- un taux de couverture de 70%, soit une biomasse considérable
- 2^{ème} producteur de bois de la Région PACA (56 % du bois de feu régional avec 112 226 m³/an).



Il est important, aujourd'hui de mettre en place des moyens d'enrayer ce processus de quasi-monopole de la trituration défavorable et fragile pour les propriétaires. De plus, depuis 25 ans le prix du bois de sciage connaît une stagnation. Ceci est d'autant plus vrai pour le bois industriel. Une des solutions proposée est la création d'une filière bois énergie fiable, durable, concurrentielle dans le département. Le bois énergie présente de nombreux avantages : énergie compétitive, performante, abondante et de bonne qualité calorifique, cependant de nombreux freins au démarrage subsistent encore dans le département.



Malgré cette importance, la forêt varoise se caractérise par sa sous-exploitation provoquant une inhospitalité générale, un appauvrissement des paysages, une perte de la qualité des produits forestiers et un accroissement du risque incendie.

La ventilation de la récolte se définit ainsi :

- Le bois d'œuvre quasi inexistant
- 40% de la production pour la trituration avec un débouché unique
- Le bois de feu : une réalité économique mal définie et mal connue.

Quelques amorces se font toutefois sentir dans le développement de l'information, dans l'émergence de quelques projets et la collaboration des différents acteurs. De nombreuses études nous permettent de connaître l'importance de la ressource disponible, mais il n'existe à ce jour aucune référence économique prenant en compte la spécificité forestière du Var. C'est pourquoi, avant la mise en place de tout projet bois énergie, nous souhaitons approfondir certains domaines tels que le coût de mise à disposition de la ressource, l'élaboration d'une méthodologie de collecte et ses possibilités d'intégration dans la filière. Ce projet est piloté par la CoFor 83 et sa maîtrise d'œuvre est confiée à un bureau d'étude extérieur.

Pour plus de détails :
contacter G. Cornillac
04-94-55-70-41 (CoFor)

Mobilisation du liège

La vente de liège sur forêts publiques et privées a été un lieu d'échange entre entreprises, ASL, ONF, DDAF et CoFor 83 ; l'occasion d'évoquer les difficultés de la filière.

C'est au Luc en Provence, le 16 mai 2002, que la 2^{ème} vente de liège par appel d'offres a eu lieu sur 13 lots en forêt privée (soit environ 110 tonnes) et 11 lots en forêt publique (soit environ 226 tonnes).

Les 4 entreprises les plus offrantes (3 françaises et 1 italienne) ont acheté le liège de reproduction à des prix supérieurs à l'année 2001, entre 0,15 et 0,38 euros/kg en forêt

privée (légère augmentation) et jusqu'à 0,61 euros/kg en forêt publique (proposition élevée de l'entreprise italienne).

En revanche, les prix des autres qualités de liège (mâle et brûlé) sont en baisse par rapport à l'année précédente. En outre, la saison s'annonce difficile en raison de la sécheresse hivernale qui laisse présager une période d'écorçage

écourtée. De ce fait, les communes devront être attentives aux conditions de levage (les contrats de vente étant faits sur 2 ans, des reports peuvent être envisagés). Par ailleurs, les problèmes persistent pour trouver de la main d'œuvre qualifiée pour l'écorçage. Enfin, le vol de liège et le travail illicite, encore d'actualité, constituent toujours une entrave

Pour plus de détails : contacter
l'ASL au 04-94-54-59-36
l'ONF au 04-98-01-32-55



Mesures et outils



Pour plus de détails :
www.legifrance.gouv.fr
Loi n° 2001-602
J.O. n° 159 du 11 juillet 2001 page 11001

Les Chartes Forestières de Territoire

Un projet varois retenu par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

L'article L.12, introduit dans le code forestier par la nouvelle Loi d'Orientation sur la Forêt, précise que des Chartes Forestières de Territoire peuvent être établies sur un territoire identifié et pertinent, pour une durée déterminée, à l'initiative des acteurs locaux.

Cette démarche contractuelle vise à permettre la rencontre entre l'offre de biens et de services proposée par les propriétaires forestiers privés ou publics, et une demande responsable, motivée par l'avenir global d'un territoire forestier.

Sans attendre que cette loi soit promulguée, vingt sites pilotes ont été retenus en Mai 2001 par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, suite à un appel à candidature. C'est dans ce cadre que le site pilote du Massif des Maures a été mis en place.

Décret du 29 avril 2002 : précisions sur la Défense des Forêts contre l'Incendie

Le décret relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie et modifiant le code forestier est paru le 2 mai 2002 au Journal Officiel. On a noté des précisions en matière de :

- Création de servitude pour l'aménagement des voies de

défense des forêts contre l'incendie

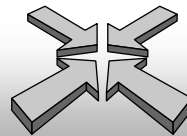
- Mise en place du Plan de protection des forêts contre les incendies, qui devront être mis en place avant le 1er janvier 2004

- Brûlage dirigé
- Débroussaillage obligatoire autour des habitations.

Pour plus de détails :
www.legifrance.gouv.fr
Décret n° 2002-679
J.O. n° 102 du 2 mai 2002 page 7979

Informations

Acteurs Partenaires



A l'approche des échéances du programme «Nouveaux Services - Emplois Jeunes », quel est le devenir de ces activités et de ces employés?

La DRAF* met en place un double dispositif « emplois jeunes - installation des jeunes agriculteurs ». Il est alors possible de proposer au Jeune deux contrats à mi-temps, l'un avec son actuel employeur et l'autre avec un agriculteur en quête d'associé ou de repreneur. Ceci peut constituer une alternative au devenir du Jeune en lui permettant d'acquérir un savoir-faire en vue de reprendre une exploitation agricole, tout en vous offrant la possibilité de le conserver à mi-temps sur son poste, voire de conserver une activité agricole sur votre Commune ou dans votre Canton.

(*DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt)

Le premier forum régional de la Forêt a réuni plus de 300 personnes au pavillon du Roy René à Gardanne (13) le 9 juillet dernier.

La journée a débuté par les allocutions du Maire de Gardanne, du Président du Conseil Régional, du Président de l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières PACA (CoFor) et du Président délégué de la Fédération Nationale des CoFor de France. Puis, les participants au forum se sont répartis en cinq ateliers pour écouter, débattre et faire des propositions sur les thèmes suivants : [Pour plus de détails «<http://www.ofme.org>»]

Thème 1 : Prévenir les feux et mettre en protection les forêts contre les incendies (sylviculture, entretiens...)

Thème 2 : Valoriser et gérer durablement les fonctions productives, sociales, environnementales des massifs boisés.

Thème 3 : Développer, maîtriser les usages de la forêt.

Thème 4 : Soutenir l'emploi, l'investissement et le transfert de technologie dans la filière forêt-bois.

Thème 5 : Améliorer la connaissance, la surveillance des massifs forestiers, actionner la sensibilisation.

Ensuite, un synthèse de chaque thème a été communiquée à l'ensemble des participants, suivie de débats.

Vie de l'Association des Communes Forestières du Var

Suite au départ de Mme Claire Millat fin 2001, l'Association des Communes Forestières a recruté Mlle Sophie Perchat (ingénieur en Agriculture, mastère en Sciences Forestières). En poste depuis avril 2002, elle reprend en partie les dossiers sylvo-pastoraux et collabore avec M. Grégory Cornillac notamment sur les autres intérêts forestiers et sur la communication de l'Association.